



Édito

Sommaire

ACTUALITÉS

p 2



DOSSIER :
**La Chambre
d'agriculture,
porte-parole des
agriculteurs**

p 4

AGENDA

p 7

FORMATIONS CONTACTS

p 8

Maîtriser les coûts de production sans affaiblir les volumes et la qualité, valoriser nos produits par nos filières existantes ou à venir, permettre à nos exploitants d'exister, d'être fiers, d'être dignes, d'être reconnus et de travailler dans des conditions sereines...

La Chambre doit proposer un véritable projet de développement, cet outil est primordial et doit réussir l'adéquation et la transversalité, l'essai-mage de différentes expertises qu'elle produit à travers ses différents pôles (entreprise, productions, territoires) et ainsi apporter plus de concret sur nos exploitations et nous permettre de répondre aux exigences à venir (notamment climatiques).

Les antennes de territoire sont la bonne échelle. Cohérentes avec les spécificités de terrain (altitude, conditions pédoclimatiques, productions rencontrées, schémas de valorisation...) en lien avec les hommes et les différents acteurs (élus de territoire, coopératives, industriels, artisans.. d'amont ou d'aval) **elles sont primordiales pour enclencher des démarches de dynamique positive.**

Les territoires correspondent donc bien à cette proximité qui rend le travail de la Chambre plus efficient, car ils permettent d'apporter des réponses adaptées aux exigences de nos exploitations.

Dans nos premiers travaux « déconcentrés », nous avons soulevé des attentes majeures. Parmi elles :

- des attentes agronomiques, pour des solutions face aux aléas récurrents, des alternatives aux traitements phytos, une autonomie fourragère et une valorisation maximale des productions,
- des leviers à développer autour des innovations, du machinisme...,
- des moyens de luttes adaptées localement pour la gestion des nuisibles,
- des outils de gestion des risques,
- l'accompagnement de la valorisation des produits et filières locales,
- et un lien nécessaire entre agriculture créatrice de valeur et projets de territoire (Unesco, parcs, collectivités...).

Vous avez compris, les enjeux sont importants mais encore une fois, **la réussite et la création de solutions dépendra pour beaucoup de notre adhésion, nous, agriculteurs.**

Richard RANDANNE
4^e vice-président de
la Chambre d'agriculture



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

ÉLARGISSEMENT A75

UNE COMPENSATION DE 250 000 €
POUR DES PROJETS COLLECTIFS
AGRICOLÉS

Vous faites partie : d'un collectif d'agriculteurs, d'un organisme professionnel agricole, d'une coopérative agricole, d'une collectivité territoriale, d'une entreprise... **dans le Puy-de-Dôme**

Vous avez un projet un projet collectif qui peut bénéficier à l'économie agricole des territoires de Mond'Arverne Communauté et/ou de Clermont Auvergne Métropole.

Téléchargez le dossier de candidature et renvoyez-le avant le 25 juin inclus :

puydedome.chambre-agriculture.fr/compensationagricoleA75



Besse : 2 jours de rencontre cédants-candidats sur la zone AOP St-Nectaire

Comment transformer des opportunités en projet...

Le renouvellement des générations est primordial pour de nombreuses filières. Les marchés sont en place et présentent souvent des possibilités de développement. Mais cette perspective peut être mise à mal par une pyramide des âges élevée. Des actions collectives sont alors nécessaires pour apporter une dynamique et favoriser la mise en place de projets d'installation.

Potentiel et enjeux sur la zone AOP St Nectaire

La zone AOP St-Nectaire affiche un fort potentiel. L'image du St-Nectaire auprès des consommateurs est ex-

cellente. Depuis 2010 les ventes progressent, la demande est soutenue. **Les besoins en lait sont importants.**

Parallèlement, 37 % des producteurs ont plus de 55 ans et **la moitié d'entre eux ne connaissent pas leur successeur.**

Face à ce constat, l'ensemble des acteurs (filières, agriculteurs en place et futurs cédants, conseillers) se mobilisent pour montrer les opportunités d'installation et favoriser des futures réussites lors d'une transmission.

L'Interprofession Saint-Nectaire avec les Chambres d'agriculture du Cantal et du Puy-de-Dôme ont organisé deux journées à Besse, pour des candidats à l'installation en production laitière.

Au programme :

- Présentation de l'appellation Saint-Nectaire, son plan stratégique et focus chiffré de l'installation sur la zone.

• Visite de deux exploitations :

- > **GAEC de Ladrellet** à St-Genès-Champespe en production fermière non affinée.

- > **GAEC de Noilhat** à Tauves en production laitière pour la laiterie.

Les discussions ont été très riches entre producteurs et participants et de nombreuses questions ont été soulevées : le prix du lait, la conduite d'élevage, les équipements, le travail...

• Témoignages :

David QUITTANSON et **Roland VAL-LON**, récemment installés, ont expliqué leur démarche d'association, hors cadre familial.

Ces deux producteurs dynamiques ont indiqué leur mode de fonctionnement en société, les règles à fixer pour favoriser un bon fonctionnement, ensemble. « *Être clair sur ce que l'on veut* ». La société permet un meilleur cadre de vie.

• Rencontres et échanges

Les 8 exploitations inscrites au RDI ont pu échanger individuellement avec chaque candidat pour une reprise individuelle ou pour intégrer la société. Des contacts sont pris pour aller visiter l'exploitation...

i Équipe transmission : 04 73 44 45 98



Céline DALDIN
Elue Chambre d'agriculture

« *Malgré une image dynamique et un fort potentiel, la filière St Nectaire est confrontée, comme toute la profession, au renouvellement de générations. Pour permettre aux cédants d'optimiser les chances de reprise de leur structure, la filière St Nectaire met en place des actions telle que cette rencontre à Besse entre cédants et candidats où des échanges concrets et individuels ont pu avoir lieu.* »





ZOOM SUR les références

35 éleveurs bovins lait ont participé aux formations « Je pilote mon exploitation laitière. »

Voici quelques chiffres clés sur les résultats 2017 (comptabilité jusqu'au 31/03/18). **Ce sont les moyennes des laitiers conventionnels ramenées aux 1 000 L de lait vendus.**

222 640 L/UMO*

*Unité de main d'oeuvre exploitant + salarié

C'est la quantité de lait vendue, ramenée par UMO (unité de main d'oeuvre). Avec une large fourchette : 130 800 à 342 600 L/UMO.

551 €/1000 L

C'est le coût de production.

Il est calculé sur l'ensemble de l'atelier et pour l'ensemble des charges y compris la rémunération des facteurs de production. (Ramené au 1000 L de lait vendu).

397 €/1000L

C'est le prix de revient du lait, pour un prix de vente constaté de 354 €.

Le prix de revient est le prix qui permet de couvrir toutes les charges, la rémunération des facteurs de production et de(s) l'exploitant(s) à 2 SMIC. Le prix constaté permet une rémunération de 1,38 SMIC/UMO.

116 €/1000L

C'est le coût alimentaire.

Un des principaux postes de charge qui peut souvent être optimisé ce qui se confirme avec l'amplitude du groupe : 70 à 171 €/1000L.

Vous souhaitez étudier plus précisément les résultats technico-économiques de votre système ?



Contactez l'équipe références de la Chambre d'agriculture :

04 73 44 45 95

references@puy-de-dome.chambagri.fr

Nuisibles

Déclarez et chiffrez vos dégâts.

Le classement d'une espèce en espèce nuisible ou non, est révisé tous les trois ans. Il se base sur la réalité des dégâts occasionnés par cette espèce.

Sans remontée des déclarations de dégâts, le caractère "nuisible" de ces espèces peut redevenir uniquement "chassable" et aucune intervention ne sera possible entre le 1^{er} mars et le 2^e dimanche de septembre (hors période d'ouverture de la chasse).

Il est donc indispensable de faire connaître tout dégât dont vous avez été victime et de le chiffrer économiquement. Pour cela, nous vous demandons de remplir la fiche jointe à ce journal. **Attention, une fiche est à remplir pour chaque espèce ayant généré des dégâts.**

Merci de retourner votre/vos fiche(s) remplie(s) en joignant si possible une photo des dégâts occasionnés par courrier ou par mail :

Chambre d'agriculture - Pôle Productions
11 allée Pierre de Fermat - BP 70007
63171 AUBIERE Cedex

c.francon@puy-de-dome.chambagri.fr

Télépac

Communiqué DDT

Plusieurs lettres de fin d'instruction (LFI) sont disponibles sous Télépac :

- Assurance récolte 2016 et 2017,
- Conditionnalité 2016 et 2017,
- Aides animales 2018,
- Vos surfaces 2017 déclarées.

<https://www.Télépac.agriculture.gouv.fr>

Onglet "Mes données et documents" (courriers) après identification.

i DDT : 04 73 42 14 06

Bilan PAC

Du 1^{er} avril au 15 mai, 30 agents ont été mobilisés pour la PAC.

La Chambre d'agriculture a réalisé 1 248 dossiers (1 239 en 2018), soit environ 22 % du département (5 549 télédéclarations dans le Puy-de-Dôme). Cela représente près de 330 jours de travail.

Les télédéclarations Chambre sont réparties ainsi :

215 en Artense Cézallier Sancy (204 en 2018)

195 dont **29** en collectif en Dômes Hautes Combrailles (195 en 2018)

259 dont **6** en collectif en Combrailles (263 en 2018)

269 dont **9** en collectif en Limagnes (288 en 2018)

Dore Livradois-Forez (289 en 2018)

199 dont **9** en collectif Côté Amber

111 Côté Thiers

Bertrand NICOLAS

Élu responsable Territoires

« La Chambre d'agriculture a été à nouveau fortement mobilisée cette année pour vous accompagner, avec autant de déclarations qu'en 2018. C'est la priorité dans l'activité des agents des territoires sur cette période.

Certains dossiers ont été modifiés par la DDT. Des jachères de plus de 5 ans reclassées en prairies permanentes ont modifié automatiquement le taux de SIE pouvant alors impacter les montants du paiement vert. Soyez vigilant, 35 dossiers sont concernés rétroactivement sur 2018. N'hésitez pas à vous rapprocher de la DDT. »

La représentation de l'agriculture et du monde rural



« PESER À TOUS LES NIVEAUX À TRAVERS NOS MISSIONS CONSULAIRES ! La Chambre doit donner l'impulsion et les orientations de développement pour dynamiser nos territoires et faire que chaque projet, individuel ou collectif, soit accompagné. Chaque projet est un cas particulier nécessitant une réflexion de fond adaptée où la finalité doit rester la viabilité économique, seul gage de pérennité de nos exploitations. Nous ne pouvons pas tout supporter, mais notre capacité d'adaptation va de pair avec les moyens consacrés à la recherche et aux pratiques innovantes. Notre métier reste une remise en question permanente dont beaucoup ignorent le poids et la pression qu'elle représente au quotidien. Nous devons relever ce défi ensemble. La CHAMBRE est là pour fournir l'expertise nécessaire et démontrer parfois que la réalité est tout autre. Certains interlocuteurs ou partenaires du monde agricole doivent reconsidérer le rôle de la Chambre et accepter qu'elle doit rester la structure référente lorsqu'il s'agit de donner des avis ou prendre part aux décisions pouvant impacter l'agriculture puydômoise. La mission de représentation qui nous est donnée rend totalement légitime le cadre dans lequel nous souhaitons travailler et créer des partenariats pour faire prospérer la ferme Puy-de-Dôme et défendre les intérêts de la profession. »

David CHAUVE, président de la Chambre d'agriculture

Les Chambres d'agriculture sont des établissements publics dirigés par des élus représentant toutes les composantes de l'agriculture départementale. Organisme consulaire et de développement, la Chambre d'agriculture a UNE DOUBLE MISSION définie par le Code Rural.

UNE MISSION D'INTERVENTION

La Chambre d'agriculture intervient auprès des agriculteurs, salariés de l'agriculture, forestiers, entreprises agro-alimentaires, collectivités...

Elle assure de nombreuses missions d'information, d'animation, d'expertise, de formation, de conseil, de recherche et développement pour accompagner tous ses ressortissants.

- Appuyer et conseiller les entreprises agricoles.
- Mobiliser la recherche et transférer les pratiques innovantes.

- Accompagner le développement des projets de territoire.

Avec ses 5 antennes et deux permanences sur le département, la Chambre d'agriculture offre un vrai service de proximité.

À cette mission de développement, se sont rajoutées au fil du temps des missions de service public, confiées aux Chambres d'agriculture par l'État.

Les missions de services publics de la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme :

- L'installation : pré-instruction des demandes d'aide (DJA) et des demandes d'aides à la transmission, animation du répertoire départ installation (RDI).
- L'hébergement et le fonctionnement du Centre de Formalités des Entreprises (CFE).
- L'instruction (vérification de conformité) et l'enregistrement des contrats d'apprentissage.
- La tenue à jour du registre de l'agriculture et du registre des actifs agricoles.

UNE MISSION DE REPRÉSENTATION

Porte-parole de l'agriculture et interlocuteur des pouvoirs publics, la Chambre d'agriculture représente et défend les intérêts agricoles de son territoire.



La Chambre d'agriculture est habilitée à répondre aux avis qui lui sont demandés par les pouvoirs publics et à se saisir de toute question intéressant l'agriculture. Elle fait part de son expertise dans les décisions qui peuvent impacter l'agriculture du département.

C'est sa mission consulaire.



VOS ÉLUS SUR LE TERRAIN

Représenter les intérêts agricoles du département nécessite une implication quotidienne des professionnels élus sur tout type de sujets en matière économique, environnementale ou sociétale. En amont de ces interventions, les services de la Chambre sont mobilisés pour apporter des éléments techniques d'appréciation et de décisions aux élus.

David CHAUVE, président de la Chambre d'agriculture revient sur quelques-uns des temps forts qui ont marqué ce début de mandature.

16 AVRIL

Rencontre avec les lieutenants de louveterie

Auxiliaires de l'État, les lieutenants de louveterie sont aussi les conseillers techniques de l'administration pour les problèmes de gestion de la faune sauvage, y compris sur le plan sanitaire. Leurs fonctions, exercées dans l'intérêt général, sont bénévoles.

Les élus Chambre les ont rencontrés par rapport au rôle important qu'ils jouent en cas de surpopulation de différentes espèces notamment au niveau des battues administratives, sous la responsabilité de la DDT.

19 AVRIL

Rendez-vous avec la préfète du Puy-de-Dôme

Invités par la préfète Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, les élus ont profité de cette rencontre pour aborder plusieurs sujets : les dégâts de gibiers, notamment de sangliers, la sucrerie de Bourdon, les aléas climatiques...

« Nous avons insisté sur l'enjeu de se pencher de manière sérieuse sur la gestion de l'eau dans son ensemble et le stockage. Il faut essayer d'actionner des leviers pour sécuriser les cultures, les filières, les outils économiques et rendre

les exploitations d'élevage les plus autonomes possibles.

Il ne faut pas oublier que l'agriculture est une activité économique à part entière, et qu'elle fait partie des secteurs qui ont des besoins en eau importants, au même titre que d'autres activités. On attend aussi plus de souplesse au niveau de la réglementation pour pouvoir mettre en oeuvre des projets. »

24 AVRIL

Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs 63

Invité à la tribune de l'AG de la FD de Chasse, David CHAUVE souhaite mettre fin au conflit permanent entre chasseurs et agriculteurs.



« La population de sangliers a été multipliée par 20 en 30 ans. La situation est intenable ! Même si ce sont souvent des minorités qui favorisent les dérives sur certains secteurs, le problème de fond est bien présent. Nous devons renouer le dialogue et faire preuve de bon sens pour régler ces problèmes. Il est indispensable que chacun joue le jeu pour revenir à des niveaux de population acceptables et retrouver l'indispensable équilibre loisir/activité agricole. »

25 AVRIL

Rencontre avec le président du Conseil départemental

Les élus de la Chambre ont rencontré MM. GOUTTEBEL, président, PICHOT, vice-président et PORTAS, chargé de l'agriculture et de la forêt.

« Nous avons souhaité interpeller le Conseil départemental pour faire le point sur le contexte et les enjeux agricoles du département et plus particulièrement sur l'érosion de la production et du chiffre

d'affaires de la ferme puydomoise. L'acte de production doit être repositionné au centre de la réflexion. Les enjeux sur l'eau et l'aménagement foncier doivent être portés par tous les acteurs du territoire, gages de compétitivité et de pérennité pour nos exploitations. Chacun doit amener des éléments au projet que nous souhaitons mettre en oeuvre, non pas de manière isolée, mais avec des lignes communes sur lesquelles on doit pouvoir se retrouver. Il est impératif que l'on mutualise des moyens humains et financiers pour accompagner les agriculteurs et ces moyens doivent être complémentaires. La Chambre doit rester la référence en matière de développement agricole dans le département. »

26 AVRIL

Rencontre avec le vice-président du Conseil régional

Les élus de la Chambre ont fait le point avec Brice HORTEFEUX sur les différents dispositifs d'aides mis en place par le Conseil régional : aide sécheresse, plan d'aide bâtiments (PCAE)...

« À l'heure où le PCAE touche bientôt à sa fin (2020), nous avons réaffirmé l'intérêt de reconduire cette enveloppe budgétaire qui permet aux agriculteurs de moderniser leur(s) bâtiment(s), outil garant d'une production viable et vivable. »

Accompagnés par Régis CHAUCHEPRAS, président du syndicat betteravier Limagnes, les élus ont également abordé la problématique de la sucrerie de Bourdon avec tout l'impact économique que cela représente pour l'agriculture régionale.

« Le Conseil régional a affirmé sa volonté d'apporter un soutien financier pour maintenir cet outil économique majeur sur la région notamment par des mesures d'accompagnement liées à de l'investissement. La Région est attentive à la situation et accompagnera le projet tel que les planteurs le décideront. »

Au-delà des missions d'intervention et de représentation assurées par les élus appuyés par les services, la Chambre d'agriculture assure des missions consulaires quotidiennes notamment dans les domaines de l'urbanisme et de l'environnement où elle doit émettre des avis et participer à des commissions.

URBANISME ET AMÉNAGEMENT

Face à une pression urbaine croissante, la protection des terres agricoles et le maintien, voire le développement, des conditions d'exercice de l'activité agricole guide l'action de la Chambre.



Membre de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPE-NAF), la Chambre émet des avis sur l'ensemble des documents d'urbanisme réalisés par les collectivités.

En amont, la Chambre sensibilise les collectivités à l'enjeu des questions agricoles et incite les agriculteurs à être acteurs dans l'élaboration des documents.

La Chambre est également consultée sur les autorisations d'urbanisme situées à proximité des bâtiments d'élevage.

En 2018, la Chambre a ainsi rendu 22 avis sur des documents d'urbanisme, 7 sur des réglementations de bâtiments.

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE EN 2019 POUR ASSURER LES MISSIONS CONSULAIRES

1 362
jours de travail
Soit 6,8 équivalent
temps plein

2,2 millions
d'euros de budget



POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES ET PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Du fait des directives européennes ou de dispositifs réglementaires nationaux, les collectivités ou des établissements publics tels que les agences de l'eau, mettent en œuvre de nombreux schémas, zonages et réglementations pouvant impacter les conditions d'exercice de l'agriculture.

Les contrats territoriaux, les zonages Natura 2000 ou encore le classement en zone vulnérable en sont les plus connus.

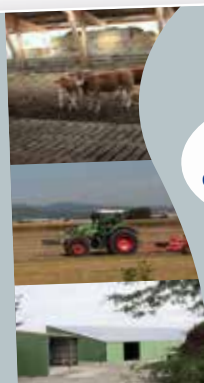
Dans sa mission consulaire, la position de la Chambre d'agriculture est guidée par la **volonté de préserver la possibilité d'exercer une activité agricole sur ces différents zonages, de faire entendre la voix de la profes-**

sion agricole et de s'opposer, le cas échéant, aux positions accusatrices sans fondement.

En tant qu'établissement public, la Chambre est généralement invitée à participer aux instances d'élaboration des programmes, elle peut être aussi amenée à émettre des avis.

Sur le département, 20 contrats territoriaux sont en cours, 9 Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) et de nombreuses zones Natura 2000.

En 2017, un nouveau zonage zone vulnérable a été défini et son programme d'action régional mis en œuvre en 2018. Dès aujourd'hui, de nouvelles discussions, de nouvelles actions sont conduites pour anticiper la définition du futur zonage arrêté tous les quatre ans.



Construire
en zone agricole
dans le Puy-de-Dôme

Ce qu'il faut savoir
1er Juin 2015

Réalisée par l'équipe urbanisme de la Chambre d'agriculture et la DDT, et co-signée par l'Association des maires et l'Association des maires ruraux du Puy-de-Dôme, **cette charte est un outil d'aide à la décision pour construire en zone agricole dans le Puy-de-Dôme.**

Elle s'adresse aux agriculteurs pour les éclairer sur la réglementation et les accompagner dans leur projet de construction.

Destinée à faciliter l'instruction des permis de construire sur le département, elle s'adresse également aux élus locaux.

Consultez-la sur : puydedome.chambre-agriculture.fr



Enquête publique CLASSEMENT PLATEAU DE GERGOVIE ET DES SITES ARVERNES

Une enquête publique est ouverte du lundi 3 juin 2019 au lundi 8 juillet 2019.

Le dossier est consultable dans toutes les mairies concernées et en préfecture. Le **registre d'enquête** est, quant à lui, mis à disposition en mairie de **La Roche-Blanche et Veyre-Monton**.

Les permanences du commissaire enquêteur sont indiquées sur les sites :

>> puy-de-dome.gouv.fr ou

>> puydedome.chambre-agriculture.fr

N'hésitez pas à les consulter.

i Équipe urbanisme : 04 73 44 45 70

Réunions terrain CARTOGRAPHIE DES POINTS D'EAU

La DDT poursuit les réunions de travail sur le terrain afin d'établir une carte des cours d'eau. Votre présence à ces rendez-vous est importante !

RDV à 9h devant les mairies :

Dates et lieux de rendez-vous		Zone concernée
12 et 13 juin	St Amant Roche Savine	Grandval, Le Monestier, St Amant Roche Savine, St Eloy la Glacière.
17 et 18 juin	Ambert	Ambert, Champetières, La Forie, Thiolières, St Ferréol des côtes.
02 et 03 juillet	Bertignat	Bertignat, Job, Valcivières.
16 et 17 juillet	St Anthème	Grandrif, St Anthème, St Clément de Vallorgue, St Martin des Olmes, St Romain

Retrouvez toutes les dates des réunions sur notre site Internet

i Arnaud MULLIÉ : 04 73 44 45 76

Visites d'essais CONDUITE DES CÉRÉALES EN DEMI-MONTAGNE : choix variétal et gestion de l'itinéraire technique

TERRITOIRE COMBRAILLES

Mercredi 12 juin à 14h

**GAEC du bourg
À Ste-Christine**

**Visite de la plateforme
d'essai PROXIEL / Chambre
d'agriculture**



Plus de 50 variétés testées, essai fongicide, test de biostimulant...

Action réalisée dans le cadre du partenariat régional avec l'Association Céréales de Montagne.

i Territoire Combrailles : 04 73 85 82 43

PLAN D'AIDE BÂTIMENTS (PCAE)

Pour une construction, une rénovation, une extension ou un aménagement de vos bâtiments d'élevage, vous pouvez peut-être prétendre à des subventions.

Déposez vos dossiers de demande d'aide (PCAE) complet **avant le 12 juillet**.

La Chambre et EDE vous accompagne dans le montage de votre dossier de subvention, la réalisation de diagnostic de capacité de stockage des effluents, les conseils bâtiments et l'obtention du permis de construire.

i Mélanie Mahinc : 04 73 44 43 48

CULTURE DU MAÏS FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE Quelles adaptations des itinéraires techniques en Limagne ?

Vendredi 28 juin

**9h30 à Malintrat
EARL de Font Gachet**

Parcelle de maïs en semis direct sous couvert. Échanges autour des intérêts et inconvénients de cette technique.



**14h à Randan
Chez Jean-Luc SEGUIN**

Vitrine variétale maïs grain. Venez comparer des variétés de maïs tolérantes à la sécheresse.



i Équipe Agronomie : 04 73 44 45 95

A NOTER DANS VOS AGENDAS

**PORTES OUVERTES BÂTIMENTS
les 06, 08 et 15 novembre 2019**

sur le territoire Artense Cézallier Sancy.

Suivez l'actualité sur notre site.

Retrouvez tous les événements sur puydedome.chambre-agriculture.fr

i communication@puy-de-dome.chambagri.fr

Formations

GESTION DE L'EXPLOITATION

● Je comprends et je décide avec ma comptabilité

11 et 24 juin à Aubière

i Équipe formation 04 73 44 45 49

Se former avec la Chambre d'agriculture

Acteur majeur de la formation continue pour les agriculteurs et les futurs agriculteurs, la Chambre d'agriculture a formé près de 1 100 stagiaires en 2018.

La formation est un levier pour acquérir de nouvelles compétences, découvrir des techniques innovantes, échanger en groupes... pour rester compétitif, s'enrichir, partager et rester en phase avec son métier.

>> **Demain je deviens chef d'exploitation**

« Cette formation a remis de la lumière sur ma fragilité et les points forts de mon projet. Je peux mieux agir. » Virginie G

>> **Améliorer durablement la productivité de mon sol en optimisant sa fertilité**

« Cette formation m'a permis de mieux connaître la vie du sol. Je voulais approfondir mes connaissances et essayer de trouver des solutions aux problèmes que je rencontre sur mes parcelles. » Didier M.

INSTALLATION-TRANSMISSION

● Futur éleveur, je maîtrise le sanitaire | 13 juin à Aubière

● Je m'installe, quels sont mes engagements ? | 09 juillet à Aubière

● Je gère la trésorerie de mon exploitation en phase d'installation | 30 juillet à Aubière

i Équipeformation 04 73 44 45 49

>> **Je fais le bilan de mon pâturage**

« Cette formation m'a permis de conforter mes mises en œuvre par un avis technique de l'équipe four-rages, de vérifier la cohérence de mes actions et de me comparer avec les autres stagiaires. L'intérêt de se former c'est aussi de discuter, d'échanger avec d'autres, de s'ouvrir plutôt que de rester seul sur son exploitation. » Bertrand G.

>> **Mieux piloter mon exploitation laitière pour gagner en efficacité**

« Chaque session de formation m'apporte une analyse de mon coût de production. Je peux me comparer aux autres élevages qui participent à la formation et avoir des exemples de pratiques différentes qui m'aident à trouver des solutions et à prendre certaines décisions. » Daniel M.

Dès cet été, retrouvez notre offre de formations 2019-2020 sur notre site Internet et pré-inscrivez-vous en ligne.



Nos formations sont conçues à partir des besoins des agriculteurs avec l'appui du Fonds pour la formation des Entrepreneurs du Vivant VIVEA.

CONTACTS

SIÈGE

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007
63171 AUBIÈRE Cedex
Tél. : 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

HORAIRE D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
8h30-12h30 - 13h30-17h

TERRITOIRES

Artense Cézallier-Sancy
CADAR - Route des Fraux
63610 Besse
Tél. : 04 73 79 58 72
acs@puy-de-dome.chambagri.fr

Combrailles
1 rue du général Desaix
63390 S^t-Gervais
Tél. : 04 73 85 82 43
comb@puy-de-dome.chambagri.fr

Dômes Hautes Combrailles
Route du Mont-Dore
63210 Rochefort-Montagne
Tél. : 04 73 65 92 69
dhc@puy-de-dome.chambagri.fr

Limagnes
11 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière
Tél. : 04 73 44 45 69
lim@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence au Breuil-sur-Couze
Le jeudi matin
Lycée St-Joseph
63340 Le Breuil-sur-Couze
Tél. : 04 73 71 62 15

Dore Livradois-Forez
19 av. de Lyon
63600 Ambert
Tél. : 04 73 82 09 74
dlf@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence à Thiers
Le lundi
Rue Baruptel
La Croix blanche
63300 Thiers
Tél. : 04 73 80 10 06

Directeur de publication :
David CHAUVÉ

Comité de rédaction : Baptiste ARNAUD, Serge BIONNIER, Céline DALDIN, Angélique DELAIRE, Marine VAN SIMMERTIER (élus) - Annick FORESTIER et Camille TOROSSIAN (service communication)

Conception et rédaction :
Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme - Mai 2019

Crédit photos : CA63 - P. Soissons - Flaticon

Impression : Imprimerie Porçu - Couron (63)
papier issu des forêts gérées durablement

ISSN : 2270-6321